

*Extrait de*

# LIVRES ET LUMIÈRES AU PAYS DE LIÈGE

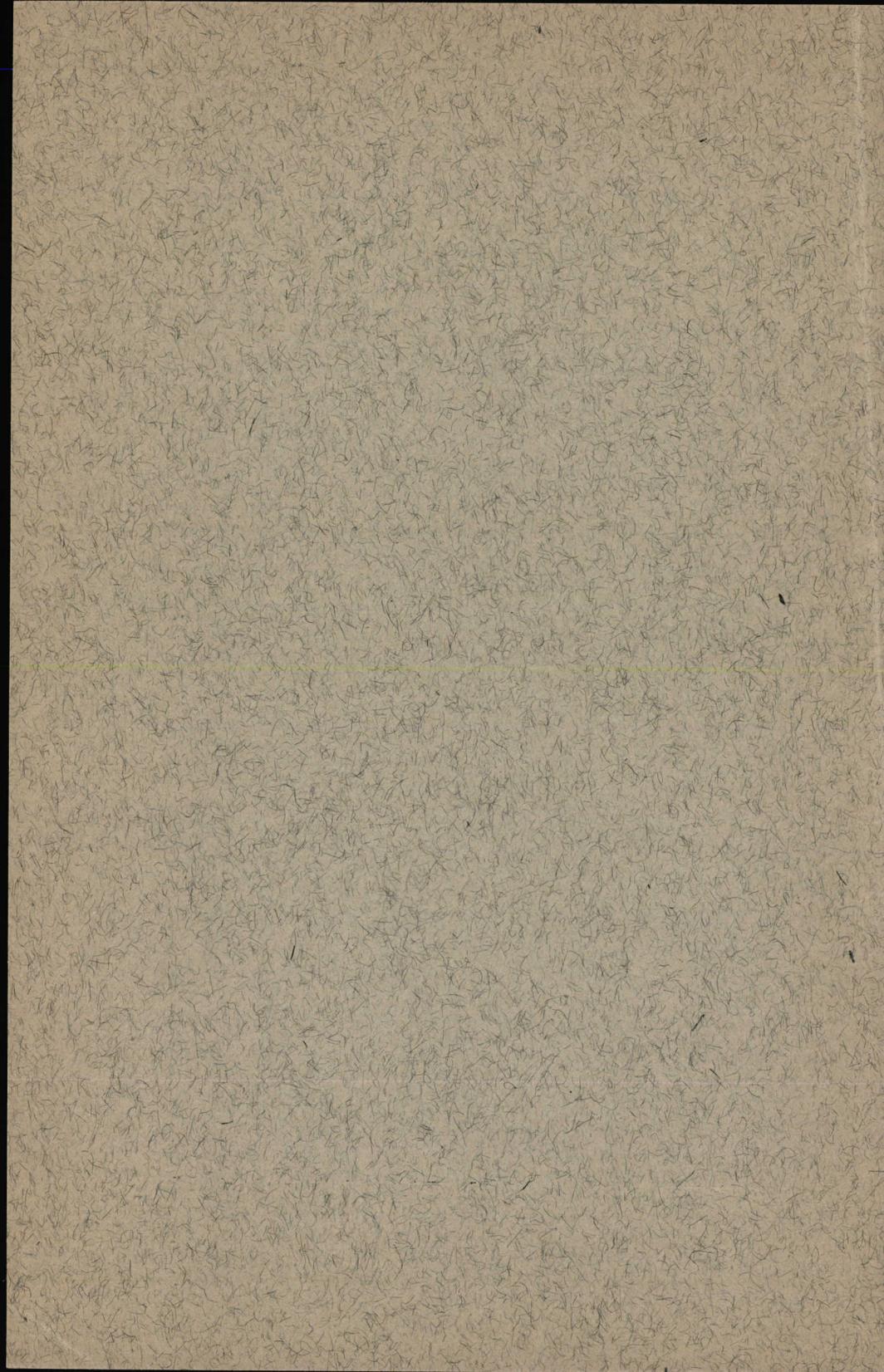
(1730-1830)

Sous la direction de Daniel Droixhe,  
Pol-P. Gossiaux, Hervé Hasquin et  
Michèle Mat-Hasquin



---

DESOER ÉDITIONS  
LIÈGE  
1980



# UN ENFANT DES LUMIÈRES ET UN AMI DU PEUPLE LIÉGEOIS : A.-P.-B. COCHELET

*par*

Jacques STIENNON  
*Université de Liège*

On se rappelle l'exclamation admirative de Mirabeau <sup>1</sup>, reçu par des amis liégeois en 1787, sur le libéralisme de la Constitution liégeoise. Il était facile de déceler dans ce « contrat social passé entre le peuple et les nobles, le Chapitre et le prince » <sup>2</sup> des résonances modernes, dans les écrits de Diderot, de Rousseau, de Voltaire et de l'abbé Raynal, qui passionnaient une partie de la société liégeoise.

La nouvelle de la Révolution française devait évidemment trouver, sur ce terrain si bien préparé, l'écho le plus enthousiaste. Un observateur écrit à Joseph II en 1789: « A Liège, toutes les têtes tournent en ce moment. On y veut imiter la France ; tout le pays est sur pied, on porte des cocardes, on veut les Etats Généraux » <sup>3</sup>. La querelle émue autour de la réglementation des Jeux de Spa, jointe à l'édit sur les grains du 8 janvier 1789, détermina un état de crise qui se résolut dans l'insurrection du 18 août 1789. Adolphe Borgnet et, plus récemment, Paul Harsin ont minutieusement démêlé la trame touffue de ces événements qui trouvèrent leur conclusion dans le rattachement de l'ancienne Principauté à la France en 1795 <sup>4</sup>. Qu'il me suffise, pour la compréhension de l'exposé, d'esquisser le canevas sommaire des faits les plus saillants de cette courte période.

La première phase, qui correspond à la Révolution liégeoise proprement dite, couvre dix-sept mois, du 18 août 1789 au

13 janvier 1791, date à laquelle l'armée impériale restaura provisoirement l'Ancien Régime. Du 13 janvier 1791 au 28 novembre 1792, sévit la réaction, bientôt bousculée et expulsée par la conquête française, marquée par la Canonnade de Valmy et la victoire de Jemappes. Mais les revers de l'armée française amènent, le 5 mars 1793, une seconde restauration de l'Ancien Régime, qui ne sera aboli définitivement que par le retour victorieux des Français le 27 juillet 1794. Suivent alors dix mois de régime transitoire, pour aboutir, le 1<sup>er</sup> octobre 1795, à l'annexion pure et simple de Liège à la France.

Doublons ce schéma chronologique d'un schéma idéologique. Ce n'est pas forcer beaucoup la réalité que de reconnaître, en France comme à Liège, un clichage similaire : les Liégeois, comme les Français, ont leurs Montagnards et leurs Girondins.

Les premiers se recrutent surtout dans le pays de Franchimont et de Stavelot. Quant aux autres, aux modérés, ce sont des bourgeois, de hauts fonctionnaires, des poètes et des artistes : les Fabry, Bassenge, Henkart, Defrance<sup>5</sup>. La plupart d'entre-eux avaient déjà reçu des charges publiques sous l'Ancien Régime.

Du trio que forment Bassenge, Defrance et Henkart, Jean-Nicolas Bassenge est le plus passionné, le plus bouillant, Defrance le plus radical et le plus artiste, Henkart, le plus tempéré, le plus éclectique aussi. Je n'entreprendrai pas de raconter par le menu leur biographie. Jean-Nicolas Bassenge, après avoir assumé les fonctions les plus hautes et rempli les missions les plus délicates au nom des patriotes liégeois, risqué sa vie à Paris sous la Terreur, et fini sa carrière politique comme sénateur en l'an VIII, marqua son républicanisme et son opposition au régime impérial en se retirant à Liège, comme bibliothécaire de sa ville natale, où il mourut en 1811<sup>6</sup>. Quant à Léonard Defrance, le meilleur peintre de genre que Liège ait possédé dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est actuellement l'objet de recherches qui portent à la fois sur l'homme et sur l'artiste<sup>7</sup>.

En ce qui concerne Pierre-Joseph Henkart, successivement chanoine de Saint-Martin de Liège, membre de la chancellerie du Conseil privé sous le prince-évêque Velbruck, défenseur du ministre Lebrun en 1793, juge au Tribunal Criminel de Liège, et candidat au Corps législatif en 1808, il partagea son temps entre

le droit, la poésie, l'amour, et une collection de tableaux<sup>8</sup>. C'est lui le principal correspondant de ce notable de Charleville, dont j'ai tu jusqu'à présent le nom, mais qu'il est temps d'amener enfin sur la scène.

\*  
\*\*

Dumouriez a vaincu à Jemappes, et tandis qu'il poursuit ses efforts pour cimenter l'Union entre le Comité des Belges et les Liégeois unis, les trente commissaires nationaux du pouvoir exécutif s'efforcent d'appliquer les mesures à prendre pour la défense commune et l'administration du nouveau territoire libéré, d'après les dispositions du décret du 15 décembre 1792.

Dans Liège, débarrassée des Autrichiens, l'un de ces commissaires vient de faire son entrée et, le lundi 28 janvier 1793, se rend à la Maison Commune pour y prononcer un discours mémorable :

Liégeois,

« Votre Republicanisme est le sublime enthousiasme des Représentants d'un peuple qui adore la Liberté. Je vous réitère la promesse et l'engagement de la République Française, de ne souscrire aucun traité, de ne poser les armes, qu'après l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple liégeois, et lorsqu'il aura adopté un gouvernement libre et populaire ».

Cet exorde nous émeut encore et l'on comprend que Ferdinand Hénaux, partisan passionné de la souveraineté liégeoise en plein XIX<sup>e</sup> siècle, l'ait salué avec transport comme véritable proclamation de l'Indépendance du peuple liégeois<sup>9</sup>.

Mais quel était donc ce généreux défenseur des libertés liégeoises et démocratiques ?

Adrien-Pierre-Barthélemy Cochelet appartenait à une vieille famille de Mézières. Il comptait dans sa parenté le Père Anastase Cochelet, né à Mézières en 1551, mort à Reims en 1624. Dominicain, prieur du Couvent de Paris et provincial de France, ce théologien s'était surtout fait connaître, comme prédicateur de la Ligue, par ses attaques virulentes contre Henri de Navarre<sup>10</sup>.

Adrien-Pierre-Barthélemy était d'un naturel plus aimable que son redoutable parent. Né à Charleville le 29 juin 1753, il était lieutenant-général au baillage de cette ville et participa, comme député du Tiers, aux Etats-généraux de 1789 ainsi qu'aux travaux de la Constituante. Les questions économiques et juridiques le préoccupaient. On lui doit, datées de 1789, diverses publications : une étude du droit civil et coutumier français dans un ordre naturel ; des observations sur le marché de la ville de Charleville relativement à l'exportation à l'étranger <sup>11</sup>.

Le terrible hiver de 1788 et la disette générale qu'il entraîna dans le pays de Liège, l'Entre-Sambre-et-Meuse et les Ardennes l'avait particulièrement ému. On sait d'autre part que la question du pain n'a pas été sans aggraver l'état de crise qui préluda à la Révolution liégeoise. Dans un mémoire sur les moyens d'assurer et de faciliter la subsistance du peuple français avec la récolte de 1789, Cochelet préconise, pour la France et le baillage de Charleville, des mesures assez semblables à celles qu'on avait prise à Liège par l'édit du 8 janvier 1789, mais qui avait rencontré l'opposition de la noblesse. « On doit considérer, écrivait Cochelet, le Royaume comme n'étant composé que d'une même famille, dont tous les membres ont un droit égal à la subsistance ; le Roi, qui en est le père, doit la leur procurer le plus également qu'il sera possible, ainsi, au lieu de ces divisions de provinces, de départements, de généralités qui facilitent la perception actuelle des impôts et l'administration civile et militaire, il n'y aurait pour la subsistance, que la division par districts ». Et il a ajouté : « encourager l'agriculture, en accordant des récompenses aux cultivateurs qui nourrissent les bestiaux, en diminuant l'impôt de celui qui rend la terre féconde avec ses bras, c'est le moyen de rendre les récoltes abondantes : défendre l'exportation du Royaume, lorsque la subsistance ne sera pas assurée pour deux ans, et les accaparements de blés en tous temps ; établir des relations du centre du Royaume à ses extrémités, et des extrémités au centre, pour la subsistance ; prohiber le commerce intérieur du blé au gros ; abolir les droits sur le blé, tant pour le transport que pour la vente : tels sont, concluait Cochelet, les moyens d'assurer et de faciliter la subsistance du peuple avec le produit des récoltes » <sup>12</sup>.

Certes, il serait facile de contester à ces vues le mérite d'une originalité qu'elles ne possèdent pas. Mais elles sont généreuses

et trahissent sans nul doute le désir de bien faire que Cochelet déployait, et déploiera, dans la suite, avec une ardeur parfois exagérée.

Dans son beau livre sur l'histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793, la regrettée Suzanne Tassier a tracé de notre personnage un portrait qui nous le rend sympathique, et dont les ombres sont, en somme, bien légères.

« A Liège, chef-lieu du 11<sup>e</sup> arrondissement, sévit l'exubérant, aimable et étourdi Adrien-Pierre-Barthélemy Cochelet ; cet ancien député de Charleville à l'Assemblée constituante, familier et bon vivant, rempli par ses nouvelles fonctions d'une puérile vanité et « dévoré du désir d'être utile » ne tarda pas à se signaler par plusieurs démarches inconsidérées. La plus grave, la plus généreuse aussi, lui fut dictée par la pitié qu'il éprouvait à la vue du dénuement des troupes : pour y remédier, Cochelet n'hésita pas à autoriser le payeur général Jehannot à verser aux bataillons les sommes qui leur seraient nécessaires pour leur habillement, équipement et effets de campement pourvu qu'elles n'excédassent pas 30.000 livres. Cette initiative valut à notre héros d'être, le 13 février 1793, destitué par les Commissaires de la Convention : la justification vibrante et vigoureuse, qu'il présenta le mois suivant, à la barre de la Convention, émut en tout cas suffisamment les esprits pour qu'il fut admis aux honneurs de la séance » <sup>13</sup>.

Cette soif irrésistible de rendre service, à temps et à contre temps, l'honnête Cochelet l'éprouvait dans tous les domaines. Henkart en sut quelque chose quand son ami entreprit de lui prodiguer ses conseils dans des problèmes sentimentaux fort délicats.

« Aimable », « familier », « bon vivant » — on l'a dit pour nous — Cochelet se fit tout de suite des amis à Liège : les Fabry, les Bassenge, Henkart, Defrance — c'est-à-dire l'élite des patriotes liégeois. Parmi tous ceux-ci, il voua une prédilection spéciale à Pierre-Joseph Henkart. Une même modération, un même épiscurisme, un même souci du bien public les rapprochaient. Mais, surtout, ils étaient tous les deux férus de beaux-arts, et enragés collectionneurs <sup>14</sup>.

Faut-il s'en étonner ? Greuze était le peintre préféré de Cochelet et il entretenait avec lui d'amicales relations. Voici comment de Paris il décrit en 1797, à l'intention d'Henkart, un des chefs-d'œuvre de l'artiste :

« Je ne puis vous taire l'impression que m'a faite un tableau de Greuze, qu'il m'a montré hier, et qui dure encore. Une jeune fille tient dans ses mains une paire de pigeons. Elle les considère avec un tendre intérêt mêlé d'une douce inquiétude. Le désir, la pudeur, la crainte qu'ils n'échappent sont peints sur sa figure ; sa jolie bouche est entr'ouverte, exhale un soupir, et ses yeux languissants, en exprimant un sentiment doux, font voir que son imagination se promène dans une vague d'idées plus faciles à concevoir qu'à définir. On parcourerait en vain la Hollande, les neuf départements réunis, on ne trouverait pas un modèle d'aussi belles mains : les Grâces les ont formées, et la volupté les a veloutées. Je vais rêver de ce tableau pendant huit jours ! »<sup>15</sup>.

La spontanéité de ces notations, nombreuses sous la plume de Cochelet, font la valeur de cette correspondance encore inédite.

Mais en 1793, nos collectionneurs d'objets d'art ont des préoccupations moins désintéressées que la voluptueuse contemplation de l'Innocence. Après son limogeage, il semble que Cochelet prenne la direction d'une fabrique de fusils. Quant à Henkart et Defrance, les voilà entraînés dans le tourbillon et l'incertitude de la politique. La seconde restauration, du 5 mars 1793 au 23 juillet 1794, se signala par une terreur blanche qui força des centaines de patriotes liégeois à prendre le chemin de la France, où ils reçurent l'aide pécuniaire de la Convention.

Les réfugiés se constituèrent, à Paris, en Assemblée générale des Liégeois, mais ils transportèrent aussi, dans la capitale, leurs factions politiques, et leurs querelles. Les extrémistes formaient un groupe de 192 membres, à tendance montagnarde et hébertiste. Les modérés étaient 38 en tout, et comptaient dans leurs rangs, les deux Fabry, Bassenge, Henkart, Defrance et Lesoinne. Comme cette « Gironde liégeoise », et notamment Henkart, avait pris courageusement parti pour le ministre Lebrun, elle fit l'objet d'une virulente dénonciation de la part des Montagnards liégeois auprès de la Convention.

Il ne restait plus aux modérés que la fuite. Seul Bassenge affronta les représailles à Paris, et connut la prison pendant un certain temps. Lesoinne était parti en Suisse avant l'orage. Quant à Henkart et à Defrance, c'est à Charleville qu'ils préférèrent s'établir <sup>16</sup>.

Pourquoi ce choix des Ardennes ?

Ce n'était pas la première fois que les deux compagnons goûtaient les charmes de l'hospitalité ardennaise. En 1791 déjà, lors de la première restauration, ils s'étaient réfugiés à Givet <sup>17</sup>.

Tout en « travaillant » — comme il dit — « à la chose publique », Defrance s'y était fait envoyer pinceaux et couleurs, quatre panneaux et il avait loué une chambre pour y installer son atelier. Henkart rapporte que son séjour à Givet fut marqué par l'exécution d'un autoportrait. Il avait écrit, d'autre part, à un industriel de l'endroit, le baron de Rosé, qui avait construit une usine à deux lieues de Givet. Defrance voulait obtenir l'autorisation de dessiner l'intérieur de cet établissement pour en faire des tableaux. Des dessins « d'usines » conservés dans les collections communales liégeoises, se rattachent peut-être à cette période ardennaise <sup>18</sup>.

L'amitié de Cochelet dut être fort probablement une des raisons qui déterminèrent les deux amis à se fixer à Charleville bien que, dans l'état actuel de ma documentation, je ne sache pas avec certitude si notre ancien commissaire national se trouvait là-bas en même temps que ses amis liégeois.

Defrance inaugura ainsi la seconde période ardennaise de sa production. De son séjour à Charleville date le portrait qu'il peignit de Lissoir, dernier abbé de Laval-Dieu. Le catalogue dressé par Maurice Kunel, auquel j'emprunte ce renseignement, ne mentionne pas le lieu de conservation actuel de ce tableau <sup>19</sup>.

D'autre part, la proximité de l'ancien monastère de Laval-Dieu et de la Verrerie de Monthermé peut avoir engagé Defrance à prendre sur le vif l'un ou l'autre aspect des activités de cet important établissement industriel de nos Ardennes <sup>20</sup>.

Quant à Pierre-Joseph Henkart, il avait pris logis, depuis le 16 septembre 1793 au quartier Saint-Sépulchre, sur la grand'place,

chez le citoyen Mineur. Il meublait ses loisirs forcés en entretenant une abondante correspondance avec les Liégeois réfugiés en France, en guettant l'évolution des événements dans sa patrie, et en donnant aussi son aide à l'organisation de la Bibliothèque municipale de Charleville. Le 24 juin 1794, Lissoir, commissaire à la Bibliothèque nationale du district de Libreville, atteste que le citoyen Henkart, l'un des administrateurs révolutionnaires de la ville de Liège, réfugié à Libreville, l'a aidé volontairement, gratuitement, et avec beaucoup de zèle et d'intelligence, dans le travail du catalogue de la dite bibliothèque <sup>21</sup>. Il serait intéressant de vérifier, dans les archives de la Bibliothèque, s'il reste quelque trace de cette contribution érudite et bénévole.

Pour le reste, Pierre-Joseph Henkart paie scrupuleusement ses impôts, comme tout bon citoyen de Charleville, et il en reçoit attestation du receveur <sup>22</sup>.

Dans le même temps, les événements qui devaient amener la chute de Robespierre avaient permis peu à peu aux modérés liégeois de faire connaître devant la Convention le caractère calomnieux des dénonciations dont ils avaient été victimes. Le 13 mars 1794, le Ministre de l'Intérieur pouvait écrire à Henkart : « L'Assemblée générale des Liégeois réfugiés à Paris a parfaitement satisfait à l'objet de la lettre du 13 de ce mois en expulsant de son sein les intrigants qui cherchaient à semer par de fausses dénonciations la division parmi des patriotes qui sont tous réfugiés en France pour y servir la cause de la Liberté » <sup>23</sup>. Le 9 thermidor, le jour même de la chute de Robespierre, les armées de la République libéraient Liège. Defrance et Henkart quittaient peu après Charleville. Leurs relations avec Cochelet continuèrent, sur le plan d'une affectueuse amitié à laquelle était associé un autre peintre liégeois, Fassin, paysagiste habile et sans originalité, technicien éprouvé et brillant causeur.

A la différence de ses correspondants liégeois, inébranlablement fidèles à leurs conceptions républicaines, Cochelet se défend mal contre l'admiration que lui inspire Bonaparte. Sa fille Louise deviendra d'ailleurs la confidente et la mémorialiste de la reine Hortense, et son fils Charles, payeur divisionnaire aux armées d'Espagne <sup>24</sup>.

Le 23 décembre 1797, Cochelet écrit de Paris à Henkart : « On ne parle ici que du héros italique : on ne se rassasie pas de le voir, avec sa simplicité et sa petite mine ». Mais bientôt, ses préoccupations d'amateur d'art détournent son attention du général victorieux pour déplorer le manque de soins dont sont victimes les tableaux que les conquêtes de la République auraient amenés dans la capitale : « Croiriez-vous, mon ami, que tous les chefs-d'œuvre de peinture des écoles romaine, lombarde, vénitienne et flamande sont entreposés dans une salle basse, humide, et que pour les voir, il faut les dérouler ? Voilà bien l'insouciance, la légèreté des Parisiens. Si Fassin était ici avec Defrance, ils jureraient bien de cette prodigalité honteuse »<sup>25</sup>. Quelques jours plus tard, une autre lettre à Henkart trahit la même sympathique inquiétude pour la conservation des œuvres d'art : « Le dîner donné à Buonaparte dans la Galerie du Museum a causé aux tableaux moins de mal qu'on ne craignait »<sup>26</sup>.

Au moment où Cochelet donnait cette information à son ami, Defrance, Fassin et Henkart venaient de mettre sur pied une entreprise pour le moins originale : il s'agissait, ni plus ni moins, d'acheter et de mettre en commun des tableaux, et de former avec cette collection un musée, dont les trois associés auraient solidairement la propriété<sup>27</sup>.

C'était en quelque sorte devancer les intentions, assez mollement exprimées depuis 1794 par l'Administration centrale, de créer à Liège un musée, avec une partie des œuvres d'art transportées de Belgique en France<sup>28</sup>.

Si l'initiative des trois amis était dénuée de tout appétit grossier du gain, en vertu même des clauses de leur contrat signé devant notaire, elle se réalisait, de toute manière, dans des circonstances particulièrement favorables : les œuvres d'art, confisquées par la République, se rachetaient en effet au plus bas prix.

A cet égard, il ne fait aucun doute que Cochelet a réalisé, lui aussi, dans ce domaine, des affaires intéressantes. La correspondance qu'il entretenait avec Henkart prouve que celui-ci et ses deux compagnons servent souvent d'intermédiaires pour les achats de tableaux, qui, après avoir été centralisés à Liège, sont retouchés par Fassin, mis en caisse par Henkart, et acheminés par

les soins de ce dernier jusqu'à la résidence parisienne de Cochelet, rue Sainte-Barbe.

Mais Cochelet ne pouvait prendre que par à coups l'air de Paris. Nous le trouvons en 1803, un an avant sa mort, installé à Bellefontaine, près d'Etalle, où il est Inspecteur des Forêts nationales. Cependant, cet Ardennais paraît mal supporter la solitude des bois et il s'en plaint amèrement à Henkart : « Relégué dans cette Sibérie (nous sommes au mois de mars), j'ai su m'y accoutumer, mais j'y aurais plutôt apprivoisé les sangliers et les chevreuils que certains hommes qui envient ma place » ...puis, tout de suite, le fonctionnaire, « dévoré du désir d'être utile », reparaît en lui : « Si vous éprouvez dans votre pays une disette de fourrage pareille à celle de l'Ardenne, je vous plains ! Ici, on découvre les toits des maisons, on dépouille les lits de leur paille pour sustenter les bestiaux ; je suis placé dans la cruelle alternative ou de voir périr les bestiaux en refusant des pâturages ou de compromettre la conservation des bois en leur accordant l'accès des taillis où il y a encore de l'herbe... » <sup>29</sup>.

Nous laisserons Cochelet vitupérer sa dure Ardenne pour ne retenir que les protestations d'amitié qu'il adresse en même temps à Henkart avec une pudeur et une spontanéité charmantes :

« Je n'oublierai jamais les excellents cœurs de Liège, et le vôtre au premier rang ». « J'emporte un doux et douloureux souvenir d'avoir été, et de n'être plus près de vous ». Et ceci enfin : « Si j'avais cru rester aussi longtemps ici, à Charleville, je me serais mis au courant de la rivière, pour aller recevoir mes amis de Liège »... <sup>30</sup>.

Je me serais mis au courant de la rivière... L'expression n'est-elle pas jolie ? Se laisser porter par le fleuve et par l'amitié, s'abandonner aux sollicitations du flot et du sentiment. A travers les hauts plateaux sévères de l'Ardenne, la Meuse a comme creusé son lit de tendresse. Elle y accueillera même un jour le bateau ivre.

## NOTES

<sup>1</sup> Mirabeau se serait écrié : « Eh, Messieurs, de quoi vous plaignez-vous ? Si nous avions seulement en France la moitié de vos libertés, nous nous estimerions trop heureux ! ». Cité par P. HARSIN, *La Révolution liégeoise de 1789*, Bruxelles, 1954, p. 18.

<sup>2</sup> Citation d'après P. HARSIN, *op. cit.*, p. 25.

<sup>3</sup> Lettre de Trauttmansdorff, datée du 15 août ; citée par P. HARSIN, *op. cit.*, p. 48.

<sup>4</sup> A. BORNET, *Histoire de la Révolution liégeoise*, 2 vol., Liège, 1865. — P. HARSIN, *op. cit.*

<sup>5</sup> F. MAGNETTE, *Précis d'histoire liégeoise*, Liège, 3<sup>e</sup> éd., 1929, p. 278.

<sup>6</sup> BECDELIÈVRE, *Biographie liégeoise*, t. 2, Liège, 1837, pp. 612-618 ; v. aussi la notice d'A. BORNET dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1866, pp. 748-760.

<sup>7</sup> V. notamment *La Wallonie. Le pays et les hommes, Lettres, arts, culture*, t. 2, Bruxelles, 1978, pp. 248-252.

<sup>8</sup> BECDELIÈVRE, *op. cit.*, pp. 658-665. V. aussi la notice d'A. LE ROY dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. 9, Bruxelles, 1887, pp. 62-67.

<sup>9</sup> F. HÉNAUX, *Histoire du pays de Liège*, t. 2, 3<sup>e</sup> éd., Liège, 1874, p. 663, note 1.

<sup>10</sup> V. la notice de R. LIMOUZIN-LAMOTHE dans le *Dictionnaire de biographie française*, t. 9, Paris, 1961, p. 67.

<sup>11</sup> On trouvera la liste de ces opuscules dans A. MARTIN et G. WALTER, *Catalogue de l'histoire de la Révolution française*, t. 1, Paris, 1936, pp. 480-1 ; citons également : 1<sup>o</sup> *Discours au magistrat du peuple liégeois*, Liège, J. A. Latour, 1793, 8 pp., in-8<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Etude du droit civil et coutumier français, dans un ordre naturel*, Paris, Le Clerc, 1789, 14 pp., in-4<sup>o</sup>.

3<sup>o</sup> *Moyen d'assurer et de faciliter la subsistance du peuple*, s.l., 1789, 8 pp., in-8<sup>o</sup>.

4<sup>o</sup> *Observations sur le marché de la ville de Charleville relativement à l'exportation à l'étranger*, s.l., 1789, 12 pp., in-8<sup>o</sup>.

5<sup>o</sup> *Proclamation du 28 janvier 1793 sur la coopération du peuple liégeois aux efforts de l'armée française, les habillements, les subsistances et les munitions nécessaires aux troupes*, Liège, Bollen, s.d., 6 pp., in-8<sup>o</sup>.

6<sup>o</sup> *Proclamation du 6 février 1793, à la commune de Liège, pour annoncer la déclaration de guerre à l'Angleterre et engager les habitants à s'armer et s'unir à l'armée française pour marcher sur Maestricht*, Liège, J. A. Latour, s.d., 7 pp., in-8<sup>o</sup>.

7<sup>o</sup> *Rapport fait au Comité militaire de la Convention nationale sur les moyens de défense commune, sur les habillements et subsistance des armées et sur les dépenses des troupes*, Paris, Imprimerie Nationale, s.d., 11 pp., in-8<sup>o</sup>.

8<sup>o</sup> *Motion présentée le 12 mars 1790 à l'Assemblée constituante contre la présence des membres de l'Assemblée nationale aux élections des assemblées primaires de départements et de districts*.

<sup>12</sup> A. COCHELET, *Moyens d'assurer et de faciliter la subsistance du peuple*, s.l., 1789.

<sup>13</sup> S. TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, Bruxelles, 1934.

<sup>14</sup> V. ci-dessous, note 27.

<sup>15</sup> Lettre datée de Paris, 3 nivôse an 6 (23 décembre 1797) ; *inc.* « voici, mon brave ami, le 8<sup>e</sup> jour... », *des.* « ...insultant pour leurs créanciers. » ; Liège, Bibliothèque générale de l'Université, ms. 3921.

<sup>16</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 174.

<sup>17</sup> P. HARSIN, *op. cit.*, p. 140.

<sup>18</sup> Nulle ne serait mieux placée pour entreprendre cette utile enquête que Mme Fr. Léonard-Etienne, conservateur du Cabinet des Estampes de la Ville de Liège.

<sup>19</sup> J'ai souligné, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes* (cf. *supra*), tout ce que l'on devait aux recherches patientes de M. KUNEL sur Léonard Defrance.

<sup>20</sup> V. les articles de G. MAYARD, « La verrerie de Monthermé », *Etudes ardennaises*, Mézières, n° 9, avril 1957, pp. 21-25 ; n° 10, juillet 1957, pp. 51-55 ; n° 12, janvier 1958, pp. 23-26 ; n° 13, avril 1958, pp. 11-17 ; n° 14, juillet 1958, pp. 47-53 ; n° 17, avril 1959, pp. 19-22 ; n° 19, oct. 1959, pp. 57-60 ; n° 20, janv. 1960, pp. 29-32 ; n° 22, juill. 1960, pp. 53-55.

<sup>21</sup> Certificat de Lissoir, daté de Libreville (Charleville) le 6 messidor an 2 (24 juin 1794), délivré à Henkart pour la collaboration qu'il lui a prêtée ; Liège, Bibliothèque générale de l'Université, ms. 3921.

<sup>22</sup> Certificat de civisme délivré par le Conseil général de la municipalité de Libreville (Charleville) le 9 messidor an 2 (28 juin 1794) en faveur de P. J. Henkart ; *ibid.*

<sup>23</sup> Lettre de Paré, ministre de l'Intérieur, datée de Paris, le 23 ventôse an 2 (13 mars 1794) ; *inc.* « L'Assemblée générale des Liégeois... », *des.* « ...aux Liégeois réfugiés » ; *ibid.*

<sup>24</sup> *Mémoire sur la reine Hortense et la famille impériale* par Mademoiselle Cochelet, lectrice de la Reine, Bruxelles-Leipzig, 1837, 2 vol.

<sup>25</sup> Lettre datée de Paris, 3 nivôse an 6 (23 déc. 1797) ; *inc.* « Voici, mon brave ami, le 8<sup>e</sup> jour... », *des.* « ...insultant pour leurs créanciers » ; ms. 3921.

<sup>26</sup> Lettre datée de Paris, 17 nivôse an 6 (7 janvier 1798) ; *inc.* « c'est dans le silence de la nuit... », *des.* « ...cette pensée troublerait mon bonheur » ; *ibid.*

<sup>27</sup> J. H., « La collection de tableaux appartenant à Henkart, Defrance et Fassin », dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XVI, 1882, pp. 387-403.

<sup>28</sup> S. BORMANS, « Tableaux enlevés de Liège par les Français en 1794 », dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. IX, 1868, pp. 498-503.

<sup>29</sup> Lettre datée de Bellefontaine, 24 ventôse an 11 (15 mars 1803) ; *inc.* « Dans ma douleur mon excellent ami... », *des.* « ...me répondre rue Sainte-Barbe » ; *ibid.*

<sup>30</sup> Lettre datée de Charleville, 14 thermidor an 6 (1<sup>er</sup> août 1798) ; *inc.* « Vous ne savez donc pas pardonner... », *des.* « ...insensible à son invitation » ; *ibid.*

